NICOX SA

Société anonyme au capital de 50 170 498 euros Siège social :

> Drakkar D - 2405 Route des Dolines 06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis R.C.S. GRASSE 403.942.642

> > _____

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le premier juin à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration suivant avis de réunion publié au BALO n°49 en date du 24 avril 2023, avis de convocation publié au BALO n°57 en date du 12 mai 2023, avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales Tribucanet en date du 12 mai 2023 (annonce1198A137W), lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives le 12 mai 2023.

Les sociétés APPROBANS AUDIT et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 12 mai 2023 sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence faisant apparaître le nombre d'actionnaires participant à l'Assemblée et réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Après avoir constaté l'absence, excusée, de Monsieur Jean-François Labbé, Président du Conseil d'administration, l'assemblée élit Monsieur Gavin SPENCER en qualité de Président de l'assemblée.

Monsieur Andreas Segerros, Directeur Général, assiste à la réunion.

Madame Hélène LEFEBVRE et Madame Irène Lalande, les deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle Pierry.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (résolution n° 1).
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (résolution n° 2).
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (résolution n° 3).

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées (résolution n° 4).
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société (résolution n° 5).
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire (Ernst & Young Audit) (résolution n°6).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution n° 7).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 6 080 128 actions sur les 49 869 831 actions ayant droit de vote au 30 mai 2023 à 00 h00, correspondant aux 50 170 498 actions composant le capital social après déduction des 300 667 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité en cours. N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 21 avril 2023, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le 15 juin 2023 à 14 heures dans les bureaux de BuroClub, Drakkar 2 bâtiment D – 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

Monsieur Gavin Spencer

LE SECRETAIRE

Madame Emmanuelle PIERRY

LES SCRUTATEURS

Madame Hélène LEFEBVRE

Madame Irène Lalande